

🕒 23.01.2017, 00:01

## Les milieux économiques font planer la menace d'un référendum



La loi sur l'approvisionnement en électricité sera débattue dès demain par les députés neuchâtelois. Son sort est incertain au vu des divergences en commission. Les milieux économiques pourraient lancer un référendum si le montant des taxes et des redevances augmente. KEYSTONE

***PAR DANIEL DROZ***

**ÉLECTRICITÉ - Les taxes et les redevances ne doivent pas être augmentées.**

### **CONTEXTE**

**Les projets de conception directrice de l'énergie et de loi sur l'approvisionnement en électricité sont au menu du Grand Conseil demain. La question des taxes affectées et des redevances communales divise. Le conseiller d'Etat Laurent Favre défend le projet, les villes craignent une baisse de recettes (nos éditions des 9 et 10 janvier). Aujourd'hui, les milieux économiques se positionnent.**

«*Une situation électrique*», constate Matthieu Aubert, membre de la direction de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, la CNCI. La loi sur l'approvisionnement en électricité est au menu du Grand Conseil. Dès demain, les députés se pencheront sur le projet présenté par le Conseil d'Etat.

Les milieux économiques lancent un avertissement. Ils ne toléreront pas un dixième de centime de surtaxe en plus. Le projet du Conseil d'Etat ne doit pas être «*péjoré*». Sans quoi un référendum est inévitable. Un courrier dans ce sens a été envoyé la semaine dernière à la commission de l'énergie par la CNCI et l'Union neuchâteloise des arts et métiers, l'Unam.

## Transparence réclamée

«*La politique énergétique ne doit pas se faire sur le dos de ceux qui font des efforts*», relève Matthieu Aubert. «*L'utilisation des taxes et des redevances doit être transparente et efficiente. Tout ce qui peut être gagné doit l'être. Ce projet est très modérément favorable à l'économie.*»

Les objectifs d'économie d'énergie dans l'industrie et le bâtiment «*ont été largement dépassés*», rappellent les deux organisations. La consommation, depuis 1990, a diminué de 13% pour la première, de 30% pour la seconde. Dans le canton de Neuchâtel, entre 1990 et 2015, la part de ces deux secteurs dans la consommation totale d'énergie est passée de 51,9 à 44,6%. En comparaison, celle des ménages a progressé de 27,1 à 29%. Si les milieux économiques ne rejettent pas toute taxe, ils demandent que l'effort soit récompensé.

D'autant plus, à leurs yeux, que le canton de Neuchâtel figure au rang des plus chers de Suisse en matière de prix de l'électricité. «*On peut, sans usine à gaz, arriver à des résultats pour l'entreprise*», renchérit Florian Némethi, le directeur de la CNCI. «*L'économie est sous pression en raison des marges. Quelques centimes de plus sont un effort parmi d'autres, qui sont de plus en plus importants*», rappelle-t-il en évoquant aussi la force du franc par rapport à l'euro.

## Anomalie à Milvignes

Si le prix de l'électricité est si élevé, aux yeux des représentants de l'économie, les redevances communales en sont une des raisons. «*Les entreprises sont les vaches à lait des communes*», estime Matthieu Aubert. «*C'est un impôt déguisé qui n'a aucune légitimité.*» De plus, selon le distributeur, ces redevances sont plus ou moins élevées, voire inexistantes. Pire! Une entreprise installée sur le territoire d'Auvernier paiera une redevance, tandis qu'une autre, sise à Colombier ou Bôle, n'y sera pas soumise. La recette se retrouvant, au final, dans les caisses communales de Milvignes. «*Une anomalie.*» Tout comme à Saint-Aubin-Sauges. «*Un référendum a été refusé, les prélèvements continuent.*»

«*Les villes donnent beaucoup de la voix et ce n'est pas tout le canton*», dit encore Matthieu Aubert. «*Il y a beaucoup d'industries qui ne sont pas dans les villes. Il faut aussi que ça soit pris en compte dans la loi.*» Avec le projet, il est aussi possible que le prix de

l'électricité augmente dans certaines communes, constate-t-il.

«*L'économie n'a pas à payer un prix politique ou péréquatif*», renchérit Jean-Claude Baudoin, président de l'Unam. Les milieux économiques rappellent qu'ils sont à l'origine des deux derniers référendums contre des projets du Conseil d'Etat, entérinés par le Grand Conseil. Largement en raison des taxes et des redevances.

En 2009, le projet de loi sur l'énergie et, en 2012, une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité ont été refusés par la population. «*Nos membres, ainsi que les votants neuchâtelois, ont plébiscité le référendum et ont donc démontré leur réticence aux taxes*», écrivent la CNCI et l'Unam dans leur missive à la commission de l'énergie. A la veille des débats au Grand Conseil, l'avertissement ne pourrait certainement pas être plus clair.

## Le débat au Grand Conseil s'annonce d'ores et déjà très serré

Le débat sur la loi sur l'approvisionnement en électricité s'annonce serré au Grand Conseil. En commission, la plupart des amendements de la gauche ont été rejetés d'une seule voix. Nous avons pris le pouls de quatre partis dans ce dossier. Les avis divergent.

Diego Fischer (Les Verts): «*La commission était assez divisée tout le long de ses discussions. Je dirais donc que le vote final pourrait aussi être vu comme signe d'épuisement de la discussion au sein de la commission. En plénum, je pense que les blocs ne seront pas aussi divisés que dans la commission et qu'un réel compromis pourrait être trouvé. Nous soutiendrons la loi à condition que le Grand Conseil adopte encore certains des amendements allant dans le sens des ceux que nous avons déposés.*

*Nous aimerions garantir que des parts de collectivités publiques dans les réseaux ne pourront pas être vendues en dehors du canton. Nous cherchons à réduire l'exonération à la redevance cantonale pour ceux des gros consommateurs qui en ont réellement besoin.*

*Pour nous, la réduction des redevances pour l'énergie consommée en moyenne tension et la totale exonération de l'énergie en haute tension ne semble pas justifiable et même légalement problématique, car elle pourrait être contestable par la suite: dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de la même électricité qui est consommée.»*

**Aël Kistler (Vert'libéraux):** «*La loi sur l'approvisionnement en électricité pose les bases légales actuellement lacunaires, ou plutôt inexistantes actuellement, pour les taxes communales; ceci permet aux communes de concrétiser des projets en lien*

*avec l'énergie. La loi telle que proposée semble acceptable pour les milieux industriels. Et surtout, elle pérennise le fonds cantonal de l'énergie, outil indispensable pour la réalisation de l'ambitieuse conception directrice de l'énergie.*

*Il nous apparaît opportun de soutenir, dans la limite du raisonnable, une véritable incitation à concrétiser la conception directrice de l'énergie, qui, comme mentionné plus haut est ambitieuse, et heureusement, car génératrice de travail local!»*

Martine Docourt (PS): *«Contrairement à la commission, le groupe socialiste ne peut pas en l'état accepter le projet issu des travaux de commission. Un seul point sorti de ces travaux nous satisfait: le fait que les communes doivent prélever la taxe à vocation énergétique et que si elles ne disposent pas de l'infrastructure pour gérer ces recettes, elles peuvent les allouer au fonds cantonal. Ceci permet d'alimenter de manière accrue le fonds. Cet élément n'est cependant pas suffisant pour accepter la loi aux yeux de la grande majorité du groupe.*

*Les points qui ne nous conviennent pas sont ceux auxquels nous nous sommes opposés durant l'ensemble des travaux de commission. Il s'agit de l'exemption accordée aux gros consommateurs et de la différenciation faite entre moyenne et basse tension. Ces éléments diminuent la capacité d'alimentation du fonds cantonal et créent des inégalités de traitement entre la population et les entreprises d'une part, mais aussi entre les PME et les grandes entreprises, d'autre part. La distinction entre basse et moyenne tension ne se justifie pas et prive les communes de recettes. De plus, nous estimons que les communes n'ont pas suffisamment été associées, chose que nous déplorons.»*

Damien Humbert-Droz (PLR): *«Globalement, le projet du Conseil d'Etat est équilibré et le lien étroit fait entre la nouvelle conception directrice de l'énergie et le projet de loi est cohérent. Il tient compte des éléments ayant fait échouer les précédentes versions, notamment en matière de redevances. Même s'il fâche les communes qui ponctionnent le plus les consommateurs pour alimenter les caisses communales, l'abaissement d'une part, mais surtout l'ancrage légal de cette pratique est nécessaire. Les nombreux amendements déposés, dont certains relèvent du dogme politique, risquent de nuire aux conditions-cadres nécessaires à nos entreprises, qui génèrent nombre d'emplois. A ce titre, en période électorale, il y a ceux qui parlent de favoriser l'emploi et ceux qui le concrétisent véritablement. Notre groupe se place, avec les propositions faites et soutenues, mais également dans les positions de recherche d'équilibres, résolument dans la deuxième catégorie. La recherche d'équilibre, voire de consensus, est possible, chacun devra peser les conséquences des amendements déposés.»*

## Le projet

CANTON Une taxe cantonale d'au moins 0,3ct/kWh en basse tension et d'au moins 0,15ct/kWh en moyenne tension peut être prélevée. Celle-ci n'existe pas aujourd'hui. Son introduction permet de renflouer le fonds de l'énergie. Il est destiné à des

projets novateurs dans ce domaine. L'alimentation du fonds permet aussi de bénéficier du soutien financier de la Confédération.

REDEVANCES Actuellement, au maximum, les communes prélèvent une redevance de 1,9 centime par kWh, dont 0,5 centime par kWh est reversé directement au distributeur pour des projets liés à l'énergie renouvelable. Certaines communes n'ont aucune redevance. Le projet prévoit une redevance d'au maximum 0,8ct/kWh en basse tension et de 0,4ct/kWh en moyenne tension. Une redevance à vocation énergétique de 0,5ct/kWh au maximum peut être prélevée. Si les communes y renoncent, elle va au canton.